

Bulletin d'histoire politique

Les troupes d'occupation canadiennes en Allemagne. Juillet 1945 – Juin 1946

Edwidge Munn



Volume 3, numéro 3-4, été 1995

La participation des Canadiens français à la Deuxième Guerre mondiale : mythes et réalités

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063470ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063470ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Munn, E. (1995). Les troupes d'occupation canadiennes en Allemagne. Juillet 1945 – Juin 1946. *Bulletin d'histoire politique*, 3(3-4), 47–55.
<https://doi.org/10.7202/1063470ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LES TROUPES D'OCCUPATION CANADIENNES EN ALLEMAGNE Juillet 1945 – juin 1946

Edwidge Munn

Historienne, Archives nationales du Canada, Ottawa

Le 5 mai 1945, l'Allemagne capitule sans condition. C'est la fin de la guerre en Europe, mais les Alliés ne peuvent pas encore se reposer sur leurs lauriers. Il leur reste une étape cruciale à franchir, une étape qu'ils planifient soigneusement depuis 1943 et qu'ils estiment essentielle à la consolidation de leur victoire: l'occupation de l'Allemagne. Si personne n'ignore que le territoire allemand a été découpé en quatre zones d'occupation: l'une russe, l'une britannique, l'une américaine et l'une française, peu de gens savent, par contre, que les Canadiens ont, eux aussi, pris part à l'occupation. Participation qui aura duré un an, soit de juillet 1945 à juin 1946. C'est ce rôle des troupes canadiennes que nous voulons sommairement expliquer ici¹. Deux points ont particulièrement retenu notre attention: les raisons politiques qui ont incité le Canada à participer à cette opération et les relations que les soldats et les officiers ont entretenues avec les vaincus.

Il faut dire que c'est avec une certaine réticence, et après maintes délibérations, qu'Ottawa a approuvé la participation du Canada à l'occupation de l'Allemagne. En février 1944, un comité consultatif chargé d'étudier les problèmes afférents à l'après-guerre soumettait au Comité de guerre du Cabinet un mémoire dans lequel il analyse les conséquences militaires, politiques et économiques du maintien d'une force d'occupation². Se fondant sur le plan britannique qui prévoit quatre phases à l'occupation, le comité recommande que le Canada contribue d'office à la première phase, soit celle qui suit immédiatement la fin des hostilités. Cette conclusion s'imposait comme une «nécessité opérationnelle», puisque de toute façon, il aurait été impossible de rapatrier sur-le-champ toutes les troupes canadiennes. En ce qui a trait aux trois autres phases pendant lesquelles

s'effectueraient les étapes du désarmement de l'Allemagne, le comité suggère que le Canada y participe par l'envoi de troupes formées uniquement de volontaires qui désirent faire carrière dans l'armée. Le comité estime que si le Canada refusait de s'acquitter de ses obligations en Allemagne, il compromettrait sérieusement ses chances de s'affirmer sur la scène internationale et de jouer un rôle au sein des Commissions mises sur pied par les Nations Unies. Le Canada souhaite par ailleurs être représenté dans la Commission de contrôle alliée qui sera chargée plus tard de faire respecter les conditions de reddition.

Les Trois Grands semblent faire peu de cas des ambitions du Canada qui, en dépit des efforts qu'il a consentis pendant la guerre, se voit relégué au rang des puissances secondaires. En septembre 1944, il devient de plus en plus évident que le Canada ne sera pas membre de la Commission de contrôle alliée en Allemagne. Dans le cercle des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures du Canada, on cache mal sa déception, voire même son irritation. Dans une lettre adressée à Norman Robertson, alors sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'ambassadeur canadien à Moscou, L. D. Wilgress, déplore le fait que la position du Canada dans les affaires internationales est de plus en plus subordonnée à la Grande-Bretagne. Wilgress écrit: «Whereas in the last war we advanced in status I detect in this war a tendency in the reverse direction. (...) This position (...) does not conform to our contribution to the war nor to our political and economic importance³». Lester B. Pearson qui, en octobre 1944, occupe le poste d'adjoint du plénipotentiaire de la légation canadienne à Washington, dénonce aussi l'exploitation que l'on fait des Dominions. Il estime que s'il est parfois nécessaire, en temps de guerre, d'accepter des responsabilités militaires sans contrôle politique, cela devient inacceptable en temps de paix et ne saurait satisfaire les aspirations du peuple canadien. Aussi ne voit-il pas pourquoi le Canada offrirait gracieusement aux Trois Grands une force d'occupation sans qu'il ait le pouvoir d'intervenir directement au sein de la Commission de contrôle. Puisque le Canada n'a qu'un semblant de représentation et de responsabilité politique, il devrait conséquemment n'envoyer qu'un semblant de force d'occupation. Pearson suggère qu'en ces circonstances, le Canada devrait plutôt participer vigoureusement à d'autres formes d'activités internationales dans lesquelles il aurait voix au chapitre: «It will be a proof that we are not withdrawing from the occupation of Germany because of narrowly nationalist and isolationist considerations; and, above all, [it] will give us the national self-respect which comes from taking part in good international work which is organized on a genuine international basis.⁴»

Le 9 janvier 1945, le gouvernement canadien informe Londres de sa décision. Il accepte de participer à l'occupation de l'Allemagne, mais se refuse à préciser pour combien de temps. Il est prêt à fournir un effectif d'environ 25 000 hommes de tous rangs ainsi que onze escadrons. Il souligne qu'il trouve difficile de justifier politiquement le maintien à long terme d'une telle force, étant donné qu'il ne peut exercer aucun pouvoir dans la direction des politiques d'occupation. Le Canada prévient Londres qu'il réexaminera la situation vers la fin de l'année financière, soit avant le 31 mars 1946, afin de déterminer s'il retirera ou non ses troupes d'occupation⁵.

En mai 1945, le quartier général de la Première armée canadienne crée donc une nouvelle 3^e division d'infanterie qui prendra officiellement le nom de 3^e division des troupes d'occupation canadiennes. Commandée par le général Christopher Vokes, la 3^e division compte, au moment de sa formation, 16 983 soldats et sous-officiers et 853 officiers. L'effectif comprendra presque 22 000 hommes en octobre 1945. La division se compose principalement de volontaires tirés de l'armée canadienne d'outre-mer et de soldats dont le rapatriement n'est pas prioritaire. Elle est constituée d'unités issues de différents régiments parmi lesquels l'un est canadien-français: le Régiment de la Chaudière. Rassemblée dans la région d'Amersfoort, en Hollande, la 3^e division entre en Allemagne au début de juillet 1945, et le 11, elle prend possession du secteur occupé jusqu'alors par la 2^e division d'infanterie canadienne. Ce secteur fait partie de la zone d'occupation britannique et s'étend sur les districts d'Aurich et du Land Oldenburg. C'est une région surtout agricole qui a subi relativement peu de dommages lors de l'offensive alliée. Au nord du canal Ems-Jade se trouve le camp de concentration de prisonniers militaires allemands. À la fin de juillet 1945, ces derniers sont environ 250 000 à attendre leur démobilisation et leur libération. Le secteur canadien compte également 25 000 personnes déplacées et ex-prisonniers de guerre de diverses nationalités regroupés dans plusieurs camps⁶.

Les responsabilités confiées à la 3^e division ont pour cadre un plan mis au point par le Quartier général suprême de la force expéditionnaire alliée. Connu sous le mot de code ECLIPSE, ce plan prévoit le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne, l'élimination de toute trace de nazisme, la rééducation de la population allemande et l'établissement d'un gouvernement militaire transitoire. Pour rédiger les instructions qui régiront la conduite des forces d'occupation, les Alliés ont voulu éviter les erreurs du passé; ils ont minutieusement analysé le comportement de l'Allemagne

depuis la Première Guerre mondiale et des experts ont cherché à comprendre le caractère du peuple allemand⁷. En 1918, les vainqueurs ne s'étaient pas montrés assez fermes: seule une petite partie de l'Allemagne avait été occupée et la population allemande, fort peu exposée aux troupes alliées, n'avait jamais vraiment intégré le sens du mot «défaite». L'Allemagne avait tout mis en œuvre pour obstruer les travaux de la Commission de contrôle interalliée et pour contourner les clauses du traité de Versailles. Cette fois-ci, les Alliés seront inflexibles. Ils feront comprendre aux Allemands que leur nation est vaincue, ils anéantiront l'armée allemande pour ainsi détruire son prestige, ou ce qu'il lui en reste, et ils extirperont de la mentalité allemande le concept de race supérieure.

La 3^e division hérite donc de lourdes responsabilités. Elle doit non seulement jouer un rôle militaire (démantèlement de l'armée allemande, recherche et arrestation des criminels de guerre), mais elle doit aussi protéger et évacuer les prisonniers de guerre alliés, prêter secours aux réfugiés et aux nombreuses personnes déplacées, contrôler les services d'information et mettre en place des mesures pour prévenir les épidémies et la famine. Dans la réalité quotidienne du soldat, cela signifie patrouiller plusieurs fois par jour des secteurs donnés, garder des dépôts de munitions et de matériel de guerre, faire des perquisitions, vérifier les pièces d'identité et empêcher l'évasion des prisonniers de guerre allemands cantonnés au nord du canal Ems-Jade.

À leur arrivée dans la zone d'occupation, les Canadiens trouvent une population apparemment docile qui semble avoir accepté la défaite et qui se montre, de plus, prête à collaborer. Certes, il y a encore des poches de résistance et la méfiance est de mise. Dans le journal de guerre du Régiment de la Chaudière, il est clairement expliqué que le changement d'attitude des Allemands n'est que superficiel: «L'Allemand demeure sur ses positions. (...) Il exécute à la lettre ce qu'on lui ordonne, mais il ne nous permet pas d'oublier que nous nous trouvons en territoire ennemi⁸.» Le citoyen allemand a, de plus, cette fâcheuse tendance à se déculpabiliser en rejetant tous les torts sur Hitler et sur les Nazis. Le Quartier général suprême des forces expéditionnaires alliées a prévenu les troupes de ne pas se laisser attendrir par un tel raisonnement car, rappelle-t-il, le peuple allemand est collectivement responsable des atrocités commises. C'est cette notion de responsabilité qu'il faudra inculquer aux Allemands pendant la période d'occupation. Les actes de sabotage et d'insubordination revêtent plusieurs formes: «oubli» de saluer, violation du couvre-feu, vol de denrées alimentaires, de charbon et de vêtements, recel d'armes et obstruction des routes.

Des patrouilles de nuit motorisées évitent de justesse des câbles qui ont été tendus en travers de la route; on rapporte aussi que de l'huile a été répandue dans des courbes très serrées.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, ce ne sont pas les Allemands mais bien les personnes déplacées d'origine russe et polonaise qui ont donné le plus de fil à retordre aux militaires canadiens. «Ils sont responsables à date de presque toutes les infractions qui nous ont été rapportées», peut-on lire dans le journal de guerre du Régiment de la Chaudière⁹. Infractions et crimes, pourrait-on rajouter. Car, en attendant d'être rapatriés, ces Russes et ces Polonais ne se contentent pas de voler des bicyclettes et des voitures: ils pillent, violent et tuent, forçant ainsi les militaires canadiens à se porter à la défense de la population rurale allemande. Rappelons que celle-ci n'a pas le droit d'être armée et qu'elle constitue donc une cible de choix pour d'ex-prisonniers de guerre qui cherchent sans doute la vengeance.

Chaque jour, dans l'exécution de leurs fonctions, les troupes canadiennes côtoient la population allemande. Avant même que les Canadiens n'aient pénétré en Allemagne, les autorités militaires avaient rigoureusement interdit à leurs hommes toute fréquentation avec l'ennemi. Cette politique dite de non-fraternisation limitait les contacts au strict cadre des obligations militaires. Il était défendu de serrer la main aux Allemands, de leur rendre visite à domicile, de boire ou de discuter avec eux, de donner des petits cadeaux aux enfants et, bien sûr, de sortir avec des Allemandes. On ne badinait pas avec ces règlements: la cour martiale attendait les contrevenants. On avait même prévu des directives spéciales pour les aumôniers. Leurs rapports avec le clergé allemand devaient être d'ordre purement administratif. À la rigueur, on permettait qu'un aumônier se présente au chevet d'un Allemand mourant ou gravement malade si aucun membre du clergé allemand n'était disponible. Il était interdit aux Allemands et aux Alliés d'assister au même service religieux, à moins de circonstances exceptionnelles, dans lesquels cas ils devaient faire banc à part¹⁰.

Dans les premières semaines de l'occupation, les soldats ont généralement observé les restrictions imposées par la politique de non-fraternisation, probablement parce qu'ils cultivaient encore la haine de l'Allemand et parce qu'ils avaient frais en mémoire les atrocités de la guerre. Mais très vite, ils transgressent les ordres, surtout ceux qui concernent la fréquentation des Allemandes. Les commandants ne peuvent endiguer le mouvement sans risquer d'affecter le moral des troupes et ils lèvent graduellement les interdictions. La révocation de l'ordre de non-fraternisation en juillet 1945 est accueillie avec une vive satisfaction. Le capitaine

Bourassa, qui rédige alors le journal de guerre du Régiment de la Chaudière, note que cette mesure «a bien aidé à diminuer la tension mentale des troupes¹¹». Ce qu'il ne mentionne pas mais qu'on retrouve dans plusieurs documents de l'état-major de la 3^e division, c'est que cette mesure a aussi contribué à augmenter, de façon inquiétante, le nombre de cas de maladies vénériennes. Les autorités militaires décident d'informer correctement les soldats en mettant à contribution les services médicaux. Il semble que les séances aient porté fruits puisqu'en décembre 1945, on rapporte une amélioration de la situation; on se plaint également de l'insuffisance de l'approvisionnement en condoms¹².

Les officiers supérieurs, qui se soucient fort du moral de leurs troupes et donc de leur emploi du temps, ont mis sur pied un programme «destiné en premier lieu à faire de nos hommes des soldats bien entraînés et disciplinés et, en deuxième lieu, de bons citoyens canadiens mieux préparés aux carrières civiles lorsqu'ils quitteront l'armée que le jour où ils y sont entrés¹³». Les militaires s'inscrivent en grand nombre aux cours offerts. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les talents: cours de lecture et d'écriture, cours de langue (français et allemand), enseignement technique, apprentissage d'un métier, formation de journaliste et d'annonceur à la radio, cours d'histoire et de sciences politiques, etc. On met en pratique la devise *Mens sana in corpore sano*, en organisant aussi des compétitions sportives qui entretiennent une saine rivalité entre les régiments canadiens.

On ne lésine pas non plus sur les divertissements. Certains journaux de guerre se lisent d'ailleurs comme de véritables carnets mondains. Les soirées dansantes sont fort courues. Régulièrement, des véhicules sont mis à la disposition des soldats qui se rendent dans les centres récréatifs de Wilhelmshaven. On présente presque quotidiennement des films aux titres aussi évocateurs que *Lost in a harem*, *Tarzan and the Amazonas*, *Eve knew her apple*, *Incendiary blonde*.

Aussi variés que soient les programmes éducatifs et — peut-on dire — culturels, ils n'enlèvent rien à la rigueur de la vie militaire et aux difficultés de l'occupation. On parle beaucoup du retour au Canada et les militaires commencent à s'impatienter. Un bataillon du régiment **Highland Light Infantry of Canada**, insatisfait des rations qu'il reçoit et pressé d'être rapatrié, déclenche une grève sur le tas, le 11 février 1946¹⁴. Le général Vokes, dépêché sur les lieux, remet rapidement les grévistes sur le droit chemin en leur expliquant sans ambages les conséquences de leur mutinerie.

Au Canada, le gouvernement a été informé de ces gestes de mécontentement qui le poussent à rendre publique une décision qu'il avait déjà

prise trois mois plus tôt. Le 8 décembre 1945, le Cabinet avait en effet décidé que les troupes canadiennes commenceraient leur retrait, en avril 1946, et seraient complètement rapatriées en septembre ou en octobre de la même année. Cette décision ne plaît pas à la Grande-Bretagne. Attlee, alors premier ministre britannique, écrit à King que le retrait canadien non seulement représente pour son pays un fardeau supplémentaire¹⁵ mais contrevient également à l'objectif des Nations Unies qui est de fournir des forces de sécurité dans le but de maintenir la paix. Attlee presse King de revenir sur sa décision et insiste pour que les troupes canadiennes restent en Allemagne au moins jusqu'au printemps de 1947. King opposera un non poli mais catégorique aux instances du gouvernement britannique auquel il rappelle que l'administration de troupes peu nombreuses et éloignées du Canada est lourde à porter et que certains soldats, en Europe depuis six ans, doivent être rapatriés. King souligne aussi que le Canada n'est pas une puissance occupante et n'est pas membre de la Commission de contrôle alliée en Allemagne; il estime que, dans ces circonstances, le Canada a fait plus que sa part et qu'il revient à d'autres pays alliés, comme la Belgique, le Luxembourg et la Norvège, de seconder la Grande-Bretagne dans l'occupation de sa zone¹⁶.

King retarde pourtant l'annonce officielle de l'évacuation des troupes canadiennes dans l'espoir de trouver une solution aux problèmes de l'Angleterre¹⁷. Il mettra fin à ses atermoiements craignant que l'agitation des militaires ne prenne de trop grandes proportions et n'ait d'écho dans la population canadienne: le premier ministre ne voudrait surtout pas donner l'impression que sa décision de rapatrier les troupes canadiennes a été prise à la suite de pressions exercées par de simples soldats. Le 15 février 1946, il annonce donc publiquement la nouvelle.

En Allemagne, les troupes se réjouissent à l'idée de leur retour prochain au pays. Les Allemands, par contre, sans avoir la larme à l'œil, semblent regretter un peu ce départ. Selon une enquête personnelle menée par un historien du Quartier général militaire canadien, le major C.-E. Brissette, les Allemands s'accommoderaient assez bien de la présence des Canadiens. Ils estiment que «Of all nationalities occupying Germany, the Canadians are held in the highest esteem; not because they are Canadians, but chiefly because Canadians are what has been termed "the easiest of the lot"¹⁸». Cela explique sans doute pourquoi, dans leurs contacts quotidiens avec les Allemands, les troupes d'occupation canadiennes n'ont pas eu de difficultés majeures.

Toutefois, les militaires canadiens reconnaissent qu'après un an d'occupation, un des principaux objectifs de l'Opération ECLIPSE n'a pas encore

été atteint. Matériellement, l'Allemagne est défaite, mais elle ne donne aucun signe de l'être moralement: «Physical defeat has been taken philosophically, while pride and the very fact of “just being a German” is strongly in evidence¹⁹».

Le 15 mai 1946, les responsabilités qui incombaient à la 3^e division d'infanterie canadienne sont désormais assurées par la 52^e division britannique. Les derniers soldats canadiens quitteront la zone d'occupation en juin 1946.

Notes

1. L'auteur a déjà écrit, en collaboration avec M. Claude Beauregard, un article sur ce sujet. Le texte a été publié dans la *Revue canadienne de défense* (vol. 22, n° 5, mai 1993). La présente communication s'en inspire, bien que des recherches supplémentaires aient été faites afin de mieux saisir les aspects politiques de la participation du Canada.
2. Archives nationales du Canada (ANC), Archives du Bureau du Conseil privé, RG 2 B2, vol. 39, dossier W-22-5-G (vol. 2), 1943-1944, *Memorandum to the Cabinet War Committee by the Advisory Committee on post-hostilities problems re the disposition of Canadian military forces after the conclusion of hostilities with Germany, 11 February 1944 et Appreciation of Canadian participation in the Army of occupation (Germany), January 1944*.
3. *Ibid.*, lettre de L.D. Wilgress à N.A. Robertson, 28 septembre 1944.
4. *Ibid.*, lettre de L.B. Pearson à Hume Wrong, 13 octobre 1944.
5. *Ibid.*, vol. 44, dossier W-22-5-G (vol. 2), télégramme du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, au Secrétaire d'État aux Dominions, Londres, 9 janvier 1945.
6. ANC, Archives du ministère de la Défense nationale, RG 24 C3, vol. 13782, *Report on organisation and activities of the CAOF*, décembre 1945.
7. Mentionnons notamment une conférence tenue en avril, mai et juin 1944 au Collège des chirurgiens et des médecins du centre médical de l'Université Columbia à New York. Cette conférence qui réunissait des psychiatres, des anthropologues, des sociologues, des économistes, des politicologues ainsi que des pédagogues, avait pour but de discuter du traitement qu'il faudrait réserver à l'Allemagne après la guerre. ANC, Archives des comités, commissions et bureaux, Commission de l'information en temps de guerre, RG 36/31, vol. 16, dossier 8-44, *Post War Plan for Germany. Treatment of Germany after the War*.
8. ANC, Archives du ministère de la Défense nationale, RG 24 C3, vol. 15181, juillet 1945.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*, RG 24 G3, vol. 10825, dossier 229 C1 (D5), 30 mars 1945.
11. *Ibid.*, RG 24 C3, vol. 15181, juillet 1945.
12. Ministère de la Défense nationale, Service historique, dossier 581.009 (D171), Security, C.I. SITREP n° 8, HQ 3 Cdn Inf Div CAOF, 7 décembre 1945.
13. C.P. Stacey. *Histoire officielle de la participation de l'armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale. Volume III. La campagne de la victoire*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1960, p. 658.
14. ANC, Archives du ministère de la Défense nationale, RG 24 C3, vol. 13783, février 1946.

15. Il en coûte à l'Angleterre 300 millions de dollars annuellement pour administrer sa zone d'occupation. J.-B. Duroselle. *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Dalloz, 1978, p. 437.
16. ANC, fonds William Lyon Mackenzie King, MG 26 J1, vol. 395, p. 357087-357092, 7 et 8 décembre 1945.
17. *Ibid.*, vol. 414, p. 374315-374320, 13 février 1946.
18. Ministère de la Défense nationale, Service historique, dossier 581.013 (D2), *Personal report on Germany*, Major C.E. Brissette, avril 1946.
19. *Ibid.*